



Conseil Economique  
et Social

Distr.  
GENERALE

E/1995/105  
27 juin 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Session de fond de 1995  
Genève, 26 juin - 28 juillet 1995  
Points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE, Y COMPRIS APPLICATION DU NOUVEL  
ORDRE DU JOUR DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT  
DE L'AFRIQUE DANS LES ANNEES 90

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES  
ET AUTRES ORGANES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES  
SUIVANTS : a) COORDINATION DU SUIVI ET APPLICATION DES RESULTATS,  
PAR LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES, DES GRANDES CONFERENCES  
INTERNATIONALES ORGANISEES PAR L'ONU DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE  
ET SOCIAL ET DOMAINES CONNEXES; b) APPLICATION DES CONCLUSIONS  
ADOPTES D'UN COMMUN ACCORD AU COURS DU DEBAT QUE LE CONSEIL A  
CONSACRE EN 1994 AUX QUESTIONS DE COORDINATION SE RAPPORTANT A  
i) LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET  
ii) LA COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE CADRE DU SYSTEME DES  
NATIONS UNIES CONTRE LA PRODUCTION, LA VENTE, LA DEMANDE,  
LE TRAFIC ET LA DISTRIBUTION ILLICITES DE STUPEFIANTS  
ET DE SUBSTANCES PSYCHOTROPES

ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES CONCERNANT  
LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

Note du secrétariat

Comme suite à la demande du Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétariat a l'honneur de transmettre au Conseil économique et social, à sa session de fond de 1995, la lettre ci-jointe datée du 19 juin 1995, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/50/254-S/1995/501), qui contient en annexe les documents finaux du Sommet du Groupe des 7 grands pays industrialisés tenu à Halifax (Canada), du 15 au 17 juin 1995.

-----



QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION  
ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE  
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT  
AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT  
DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES  
QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION  
SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES,  
AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS  
ET À LA FAMILLE  
PRÉVENTION DU CRIME ET JUSTICE PÉNALE  
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME  
EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT  
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
AMÉLIORATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION  
DES DÉPENSES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES  
MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME  
INTERNATIONAL

Lettre datée du 19 juin 1995, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les documents finaux, en anglais et en français, du Sommet du Groupe des 7 tenu à Halifax du 15 au 17 juin 1995. Il s'agit du Communiqué (annexe I) et de la Déclaration du Président (annexe II).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 23, 24, 26, 28, 29, 44, 46, 57, 65, 70, 80, 86, 92, 96, 97, 98, 99, 101, 107, 108, 114, 116, 119, 122 et 149 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Je souhaiterais aussi que ce document soit communiqué au Conseil économique et social, pour le débat de haut niveau qu'il tiendra pendant sa session de fond de 1995.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Robert R. FOWLER

/...

ANNEXE I\*

[Original : anglais et français]

## Sommet de Halifax

# COMMUNIQUÉ

15 - 17 juin 1995



---

\* Le texte de la présente annexe est publié tel qu'il a été reçu; il n'a pas été édité.

## **COMMUNIQUÉ DU SOMMET DE HALIFAX**

### **PRÉAMBULE**

1. Nous, Chefs d'État et de Gouvernement des sept pays les plus industrialisés et Président de la Commission européenne, nous sommes réunis à Halifax pour notre 21<sup>e</sup> Sommet. En ces temps marqués par le changement et les possibilités, nous avons réitéré notre engagement de travailler ensemble et avec nos partenaires du monde entier.

### **FAVORISER LA CROISSANCE ET L'EMPLOI**

2. Notre politique économique vise essentiellement à améliorer le bien-être de nos populations et à leur permettre de mener une vie productive. La création d'emplois de qualité et la réduction du taux de chômage, qui demeure inacceptable dans un trop grand nombre de nos pays, constituent donc des objectifs prioritaires pour nous tous. Nous sommes résolu à créer un environnement économique propice à la réalisation de ces objectifs.

3. Nous sommes toujours encouragés par la croissance soutenue observée dans la majorité des économies du monde. Malgré un certain ralentissement, il semble que dans la plupart de nos pays les conditions d'une croissance soutenue soient en place, et que l'inflation soit bien maîtrisée. Nous mettons en oeuvre des politiques macroéconomiques et structurelles appropriées pour consolider cette croissance.

4. Malgré tout, certains problèmes subsistent. Les déséquilibres internes et externes, alliés à des fluctuations néfastes sur les marchés financiers et les marchés des changes, pourraient nuire à la croissance non inflationniste et soutenue de l'économie ainsi qu'à l'expansion continue du commerce international.

5. Nous demeurons résolu à appliquer la stratégie économique à moyen terme dont nous étions convenus. Dans le respect de cette stratégie, nous sommes déterminés à tirer le meilleur parti possible de l'expansion économique actuelle en prenant des mesures pour promouvoir la création d'emplois durables. Nous devons donc agir de manière décisive pour continuer à réduire les déficits publics, maintenir un climat non inflationniste et accroître l'épargne nationale, de manière à permettre un niveau d'investissements élevé à l'échelle mondiale. Chaque pays doit mettre de l'ordre dans ses affaires.

6. Nous approuvons les conclusions auxquelles sont parvenus les ministres des Finances du G-7 à Washington et demandons à ceux-ci de demeurer en étroite liaison pour ce qui est de la surveillance économique et des marchés des changes.

7. De saines politiques financières et monétaires ne peuvent à elles seules être garantes d'un rendement économique maximal. Nous devons également lever les obstacles qui, sur le long terme, entravent la croissance de nos économies et la création d'emplois sûrs et bien rémunérés. À cette fin, nous devons prendre des mesures pour accroître les compétences de notre main-d'oeuvre et promouvoir, s'il y a lieu, une plus grande souplesse sur le marché du

travail ainsi que l'élimination des réglementations inutiles. À Naples, nous nous étions engagés à procéder à un éventail de réformes dans les domaines de la formation et de l'éducation, de la réglementation et de l'adaptation du marché du travail, de l'innovation technologique et de l'intensification de la concurrence. Dans l'exécution de ces réformes, nous accueillons avec satisfaction l'initiative de l'OCDE, qui entreprend un examen détaillé des politiques structurelles et d'emploi de chaque pays membre.

8. Pour assurer le suivi de nos discussions, nous sommes convenus de demander à nos ministres de se réunir en France avant notre prochain Sommet pour faire le point sur les progrès réalisés dans la création d'emplois, et voir quelle serait la meilleure façon d'augmenter le niveau de l'emploi dans chacun de nos pays.

9. Nous sommes également déterminés à assurer la protection de nos populations vieillissantes et de nos citoyens indigents. À cette fin, certains de nos pays doivent prendre des mesures pour veiller au maintien de leurs régimes de retraite et de leurs programmes de sécurité sociale, et pour garantir l'accessibilité des fonds de pension du secteur privé.

10. Nous accueillons avec satisfaction les résultats de la conférence du G-7 sur la Société de l'information, tenue à Bruxelles en février dernier, et notamment les huit principes fondamentaux dont sont convenus les ministres. Nous encourageons le lancement d'une série de projets pilotes visant à promouvoir l'innovation et la dissémination des nouvelles technologies. Nous nous réjouissons également de la participation du secteur privé à ces initiatives. Nous prônons l'instauration d'un dialogue avec les pays en développement et les économies en transition sur la création de la société de l'information mondiale, et nous accueillons favorablement la proposition de tenir en Afrique du Sud, au printemps de 1996, une conférence sur la société de l'information.

## **RELEVER LES DÉFIS DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE**

11. Depuis 50 ans, les institutions internationales sont au coeur des efforts que nous déployons pour instaurer la stabilité, la prospérité et l'équité. L'an dernier, à Naples, nous avons demandé que ces institutions fassent l'objet d'un examen pour qu'elles soient aptes à relever efficacement les défis de l'avenir. Aujourd'hui, à Halifax, nous proposons des mesures concrètes à cette même fin. Tous les pays ont intérêt à ce que les institutions internationales soient efficaces et performantes. Nous nous engageons donc à déployer toute notre énergie pour renforcer ces institutions, avec la collaboration de tous leurs membres, afin d'accroître la sécurité et la prospérité du monde.

### **Gestion de l'économie mondiale**

12. L'économie mondiale a radicalement changé au cours des cinquante dernières années. Sous l'action des changements technologiques, la mondialisation a entraîné une interdépendance économique accrue, aussi bien au niveau de certaines politiques autrefois considérées comme purement intérieures qu'à celui des interactions entre domaines de politiques. Le défi principal consiste donc à gérer cette interdépendance, tout en travaillant dans le sens des

marchés, et à reconnaître le nombre croissant d'intervenants majeurs. Cela est particulièrement important pour la stabilité macroéconomique et financière mondiale.

13. Il importe que les membres du G-7 se consultent étroitement et collaborent efficacement au chapitre des politiques macroéconomiques pour promouvoir une croissance non inflationniste et soutenue dans un climat de faible inflation, pour empêcher l'émergence de déséquilibres externes et internes importants et pour promouvoir une stabilité accrue des marchés des changes. Au fil des ans, nos ministres ont apporté plusieurs changements à la structure de leurs consultations afin de renforcer la coopération sur le plan des politiques, convenant notamment de consultations plus poussées avec le FMI.

14. L'expansion et l'intégration des marchés financiers mondiaux ont engendré à la fois d'importants débouchés et de nouveaux risques. Nous avons tous intérêt à faire en sorte que la communauté internationale demeure apte à gérer les risques inhérents à l'augmentation des apports de capitaux privés, à l'intégration accrue des marchés financiers intérieurs et au rythme accéléré de l'innovation financière.

15. Les événements survenus au Mexique en début d'année et leurs répercussions nous ont permis de voir la situation plus clairement. Nous nous réjouissons des améliorations récentes dans ce pays, ainsi que des progrès réalisés par un certain nombre d'économies en émergence.

16. Nous sommes d'avis qu'il est préférable de prévenir les crises. Pour ce faire, chaque pays doit avoir des politiques financières et monétaires saines. Mais nous devons également nous doter d'un meilleur système d'alerte avancée, de manière à pouvoir agir plus rapidement pour empêcher ou mieux gérer les chocs financiers. Ce système doit comprendre une surveillance efficace des politiques économiques nationales et de l'évolution des marchés financiers, ainsi qu'une meilleure diffusion de l'information aux intervenants concernés. À cette fin, nous prions le FMI :

- d'établir des délais-repères pour la publication en temps opportun de grandes données économiques et financières;
- de mettre en place une procédure pour que soient identifiés régulièrement et publiquement les pays qui s'y conforment;
- d'insister pour que les pays membres produisent en temps voulu des rapports complets sur des ensembles de données types, de fournir des conseils plus avisés à tous les gouvernements en matière de politiques et d'adresser des messages plus francs aux pays qui semblent éviter de prendre les mesures nécessaires.

17. Si les efforts de prévention échouent et qu'il y a crise sur les marchés financiers, les institutions multilatérales et les principales économies doivent, le cas échéant, pouvoir réagir rapidement et de façon coordonnée. Les mécanismes de financement doivent être adaptés à

l'ampleur du choc et être mis en oeuvre sans délai pour assurer une gestion efficace de la crise. Dans ce contexte, nous pressons le FMI :

- d'établir une nouvelle procédure permanente -- un mécanisme de financement d'urgence -- qui permette d'accéder plus rapidement aux arrangements du FMI, qui soit assorti de conditions rigoureuses et qui favorise des décaissements initiaux plus substantiels en situation de crise.

18. À l'appui de cette procédure, nous demandons :

- que le G-10 et d'autres pays ayant la capacité d'appuyer le système élaborent des arrangements de financement qui permettent de doubler le plus rapidement possible les sommes actuellement consenties en vertu des AGE, afin de répondre aux urgences financières.

19. Pour faire en sorte que le FMI dispose des ressources voulues pour assumer ses responsabilités, nous préconisons la poursuite des discussions visant une nouvelle révision des quotes-parts.

20. Des progrès notables sur les éléments susmentionnés devraient nous permettre d'améliorer de beaucoup notre capacité de faire face aux crises financières. Néanmoins, cela pourrait ne pas être suffisant dans certains cas. Conscients de ce fait et de la complexité des questions juridiques et autres que les nombreuses sources de financement international posent dans des situations de crise d'endettement, nous encourageons les ministres et les gouverneurs des banques centrales du G-10 à examiner plus à fond d'autres procédures qui pourraient aussi être éventuellement employées pour résoudre les crises de façon ordonnée.

21. Nous appuyons toujours l'adhésion de tous les membres du FMI au système des DTS. De plus, nous pressons le FMI d'entreprendre un examen général du rôle et des fonctions des DTS à la lumière des changements survenus dans le système financier mondial.

22. Une coopération internationale plus étroite pour la réglementation et la supervision des institutions et des marchés financiers est essentielle pour sauvegarder le système financier et empêcher l'érosion des normes de gestion prudente. Nous demandons :

- que la coopération entre les organismes de réglementation et de supervision soit améliorée afin d'assurer, sur une base mondiale, une approche efficace et intégrée du développement et du renforcement des sauvegardes, des normes, de la transparence et des systèmes nécessaires à la surveillance et à la réduction des risques;
- que les pays soient continuellement encouragés à éliminer les restrictions posées aux marchés des capitaux, et que les institutions financières internationales donnent de meilleurs avis stratégiques sur les structures de supervision appropriées;



- que les ministres des Finances sollicitent des études et des analyses des organisations internationales chargées de réglementer les services bancaires et les valeurs mobilières, et qu'ils fassent rapport sur l'adéquation des arrangements existants et proposent des améliorations, si nécessaire, alors du prochain Sommet.

23. Nous reconnaissons aussi que la fraude financière internationale est un problème de plus en plus sérieux. Nous sommes déterminés à améliorer la communication entre les organismes de réglementation et les organismes chargés de l'application de la loi.

### **Promotion du développement durable**

24. Une meilleure qualité de vie pour tous est l'objectif du développement durable. La démocratie, les droits de l'homme, la gestion transparente et responsable des affaires publiques, l'investissement dans la personne humaine et la protection de l'environnement sont les fondements du développement durable. La responsabilité première incombe à chaque pays; mais la coopération internationale, bilatérale et multilatérale, est essentielle pour seconder les efforts nationaux. Nous sommes déterminés à mobiliser des apports financiers substantiels et à améliorer la qualité de notre aide.

25. Comme l'IDA joue un rôle indispensable lorsqu'il s'agit de réduire la pauvreté et d'intégrer les pays les plus pauvres à l'économie mondiale, nous engageons tous les pays donateurs à respecter promptement leurs engagements au titre de la X<sup>e</sup> reconstitution des ressources de l'IDA et à appuyer une importante reconstitution dans le contexte de l'IDA XI. Nous attendons avec impatience les recommandations du Groupe de travail du Comité du développement sur les banques multilatérales de développement.

26. Les institutions multilatérales jouent un rôle capital en assurant un leadership intellectuel, en fournissant des avis stratégiques et en mobilisant des ressources au profit des pays déterminés à parvenir au développement durable. L'ONU et les institutions de Bretton Woods devraient faire fond sur leurs points forts respectifs. L'ONU offre un forum unique pour la réalisation d'un consensus sur les priorités globales, défend les valeurs fondamentales et répond aux besoins développementaux et humanitaires. Les institutions de Bretton Woods ont un rôle particulier à jouer pour promouvoir la stabilité macroéconomique, favoriser l'instauration d'environnements propices au développement durable et pour mobiliser et transférer des ressources aux fins du développement. Nous collaborerons avec ces organismes et tous leurs membres pour que les institutions multilatérales compétentes :

- fassent du développement durable un objectif central de leurs politiques et de leurs programmes, notamment en intensifiant et en approfondissant l'intégration des facteurs environnementaux à tous les aspects de leurs programmes;
- encouragent les pays à appliquer des politiques économiques, environnementales et sociales saines, et à créer le cadre juridique et structurel approprié pour le développement durable;

- encouragent les pays à suivre des stratégies de participation au développement et appuient des réformes gouvernementales qui garantissent la transparence et la reddition de comptes publics, la primauté constante du droit et la mise en place d'une société civile active;
- favorisent le développement d'un secteur privé dynamique, élargissent les garanties et les arrangements de cofinancement afin de catalyser les apports privés, et accroissent les crédits consentis aux petites et moyennes entreprises;
- continuent à fournir des ressources pour l'infrastructure requise en vue du développement durable, lorsque ces ressources ne peuvent être offertes par le secteur privé.

27. Nous reconnaissons la nécessité d'appuyer activement le processus de paix au Moyen-Orient. Cet appui comprendrait l'établissement d'une nouvelle institution et d'un mécanisme de financement pour renforcer la coopération régionale. C'est pourquoi nous incitons le Groupe de travail, déjà actif, à poursuivre ses délibérations en vue d'en arriver à la présentation d'une proposition convenable au sommet qui se tiendra à Amman en octobre prochain.

### **Réduction de la pauvreté**

28. L'amélioration du sort des pauvres du monde est l'une des toutes premières priorités. La persistance de la pauvreté extrême et la marginalisation des pays les plus pauvres ne sont tout simplement pas compatibles avec les aspirations universelles à la prospérité et à la sécurité. L'Afrique subsaharienne est confrontée à des défis particulièrement difficiles. Nous collaborerons avec d'autres pays pour encourager les institutions multilatérales compétentes :

- à orienter les ressources concessionnelles vers les pays les plus pauvres, spécialement ceux de l'Afrique subsaharienne, qui ont démontré leur capacité et leur volonté de les utiliser efficacement, et à prendre en compte au moment d'octroyer une aide la tendance aux dépenses improductives, militaires et autres;
- à diriger une proportion sensiblement accrue de leurs ressources vers les programmes sociaux de base et autres mesures s'attaquant aux causes profondes de la pauvreté.

29. Nous nous réjouissons de la réponse du Club de Paris à l'appel que nous lui avons fait l'an dernier d'améliorer le traitement de la dette des pays les plus pauvres et d'appliquer intégralement et positivement les modalités de Naples. Nous reconnaissons que certains des pays les plus pauvres sont lourdement endettés auprès de sources multilatérales. À cet égard :

- nous encouragerons les institutions de Bretton Woods à élaborer une approche détaillée pour venir en aide aux pays aux prises avec une dette multilatérale, grâce à une application modulée des instruments existants et de nouveaux mécanismes, au besoin;

- nous encouragerons une meilleure utilisation de toutes les ressources existantes de la Banque mondiale et du FMI, ainsi que l'adoption par les banques multilatérales de développement des mesures voulues pour faire avancer cet objectif et poursuivre les opérations de prêt à des conditions de faveur aux termes de la FASR.

30. L'ouverture des marchés partout dans le monde est également essentielle pour accélérer la croissance dans les pays en développement. Les institutions multilatérales devraient s'employer à faciliter l'intégration des pays les plus pauvres au système commercial mondial. Nous encourageons l'OMC à surveiller et à examiner l'impact de l'Uruguay Round sur les pays les moins avancés.

### **Protection de l'environnement**

31. Nous accordons la toute première priorité à l'action nationale et internationale en faveur de l'environnement. La protection de l'environnement donne lieu au développement et au déploiement de technologies innovatrices, qui renforcent la performance et la croissance économiques et contribuent à la création d'emplois à long terme. Aux plans des politiques, des opérations et de la passation des marchés, les gouvernements du G-7 doivent faire preuve de leadership lorsqu'il s'agit d'assainir l'environnement. Cela nécessitera le dosage approprié d'instruments économiques, de mécanismes innovateurs pour la reddition de comptes, d'activités d'évaluation des incidences environnementales et de mesures volontaires. Les efforts doivent porter sur la prévention de la pollution, le principe du « pollueur payeur », l'internalisation des coûts environnementaux et la prise en compte de l'environnement dans l'établissement des politiques et le processus décisionnel dans tous les secteurs.

32. Nous soulignons qu'il importe de remplir les engagements souscrits au Sommet de la Terre de Rio, en 1992, et par la suite, et qu'il faut revoir et renforcer ces engagements le cas échéant. Les changements climatiques restent un problème de très grande importance mondiale. Nous collaborerons avec d'autres :

- pour nous acquitter de nos obligations existantes aux termes de la Convention sur les changements climatiques et respecter notre engagement de nous conformer au calendrier et aux objectifs ambitieux convenus pour le suivi de la Conférence de Berlin des Parties;
- pour appliquer le programme de travail à moyen terme adopté conformément à la Convention sur la diversité biologique;
- pour mener à bien le travail du groupe intergouvernemental de la CDD sur les forêts, assurer le succès de la Conférence des Nations unies sur les stocks de poissons chevauchants et de grands migrateurs et réaliser, lors de la prochaine session du CDD, un consensus international sur des mesures permettant de régler les problèmes des océans du globe.

33. Nous encourageons une meilleure définition des mandats de la CDD et du PNUE. La CDD devrait être l'instance mondiale pour l'identification et l'acceptation d'objectifs stratégiques à long terme aux fins du développement durable. Le PNUE devrait agir à titre de porte-parole et de catalyseur mondial en matière d'environnement; il devrait faire porter ses efforts sur la surveillance et l'évaluation et sur le développement du droit international de l'environnement.

#### **Prévention des crises et mesures de réaction**

34. Les catastrophes et autres crises rendent plus complexe le défi du développement et font ressortir les lacunes dans notre dispositif institutionnel. Dans le but de prévenir et d'atténuer les crises émergentes, notamment celles qui risquent de toucher les droits de l'homme et faire des réfugiés, nous demanderons :

- au secrétaire général des Nations unies de rechercher des moyens d'améliorer l'analyse et l'utilisation des premiers renseignements sur les catastrophes et les conflits, en particulier par les hauts commissariats pour les droits de l'homme et pour les réfugiés;
- aux institutions de Bretton Woods et à l'ONU d'établir une nouvelle procédure de coordination, appuyée en tant que de besoin par les ressources existantes, pour faciliter, en cas de crise, une transition harmonieuse de la phase d'urgence à la phase de rétablissement, et de coopérer plus efficacement avec les pays donateurs.
- aux organismes s'occupant d'aide humanitaire de coopérer plus étroitement avec le Département des affaires humanitaires dans le rôle de coordination qui lui revient.

#### **Renforcement de la cohérence, de l'efficacité et de la performance des institutions**

35. Pour bien remplir leurs missions dans l'avenir, les institutions multilatérales doivent poursuivre leurs efforts de réforme, d'amélioration de la coordination et de réduction des chevauchements. Les institutions financières internationales ont su s'adapter à l'évolution des besoins de l'économie mondiale; néanmoins, des améliorations restent souhaitables dans plusieurs domaines pour que ces institutions soient plus aptes à relever les défis de demain. À cet effet :

- nous encouragerons la Banque mondiale et les banques régionales de développement à décentraliser leurs opérations chaque fois que cela sera possible;
- nous encouragerons le FMI et la Banque mondiale à se concentrer sur leur mandat premier (de façon générale, la politique macro-économique pour le FMI et les politiques structurelles et sectorielles pour la Banque mondiale);
- nous encouragerons la révision des comités ministériels du FMI et de la Banque mondiale, afin de rendre le processus décisionnel plus efficace;

- nous encourageons le Groupe de la Banque mondiale à intégrer plus efficacement dans ses stratégies d'aide aux pays les activités de la Société financière internationale et de l'Agence multilatérale de garantie des investissements;
- nous encourageons les banques multilatérales de développement à mieux coordonner leurs programmes-pays respectifs avec les autres donateurs, aussi bien bilatéraux que multilatéraux.

36. Afin de permettre aux Nations unies de mieux réaliser les objectifs établis dans sa Charte, nous encouragerons l'élargissement et l'approfondissement du processus de réforme en cours, et nous collaborerons avec d'autres :

- pour mener à bonne fin l'Agenda pour le développement, qui devrait établir une nouvelle approche de la coopération internationale et délimiter la contribution attendue de chacun des organes des Nations unies;
- pour concevoir, pour le Conseil économique et social (ECOSOC), un rôle de coordination plus efficace au niveau de la politique interne; encourager une mise en commun plus poussée entre les Nations unies et les institutions spécialisées par un resserrement de la coopération au Siège et sur le terrain; consolider et rationaliser les organismes à vocation économique et sociale, par exemple dans les domaines de l'aide humanitaire et de l'aide au développement; et encourager l'adoption de techniques de gestion modernes ainsi que la mise en place d'un secrétariat plus transparent et plus responsable;
- pour moderniser et cibler les mandats, de manière à éviter les doubles emplois; éliminer les chevauchements avec les nouvelles organisations, par exemple entre la CNUCED et l'OMC, et examiner le rôle de certaines institutions à la lumière de l'évolution des défis, par exemple les Commissions économiques régionales et l'ONUDI.

Nous demandons instamment aux États membres de respecter leurs obligations financières et souhaitons vivement qu'un accord intervienne dans les meilleurs délais sur la réforme du système des quotes-parts.

37. Pour accroître de façon générale la cohérence, la coopération et la rentabilité, nous collaborerons avec les autres pays pour encourager :

- la rationalisation des activités visant la collecte des données, l'analyse, l'établissement des priorités, la présentation de rapports et une plus grande complémentarité dans la prestation de l'aide au niveau des pays;
- une meilleure coordination entre les organisations internationales, les donateurs bilatéraux et les ONG;

- toutes les institutions à établir et à exécuter des plans en vue d'une réduction substantielle des dépenses de fonctionnement au cours des prochaines années.

## Suivi

38. Ce sont là nos propositions initiales pour préparer les institutions multilatérales aux défis du prochain siècle. Nous entendons les promouvoir de manière active, en collaborant avec la communauté internationale dans son ensemble au sein de toutes les instances appropriées. Aux Nations unies, en particulier, nous nous engageons à collaborer avec les autres États membres pour faciliter la réalisation de ces objectifs. Nous profiterons des célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ONU en octobre 1995 pour établir avec les autres pays un consensus sur ces priorités. Nous ferons le point à cet égard au moment de notre réunion en France l'an prochain.

## **CRÉER DES POSSIBILITÉS PAR L'OUVERTURE DES MARCHÉS**

39. Nous reconnaissons que les nouveaux investissements et l'intensification des échanges sont essentiels à la réalisation de nos objectifs en matière de croissance et d'emplois. Dans un marché mondial, les possibilités offertes aux producteurs et aux fournisseurs nationaux et étrangers de biens et de services dépendent autant des politiques intérieures que des obstacles extérieurs. Afin d'améliorer l'accès aux marchés, nous entendons nous efforcer de réduire les obstacles internes et externes qui sont encore en place.

40. Nous mettrons intégralement en oeuvre les Accords du Cycle d'Uruguay, et nous réaffirmons notre volonté de résister au protectionnisme sous toutes ses formes. Nous nous fonderons sur ces accords pour ouvrir de nouvelles possibilités au chapitre de la croissance, de l'emploi et de la coopération mondiale. Nous collaborerons entre nous et avec nos partenaires commerciaux pour consolider l'OMC et en faire une institution efficace, et nous sommes déterminés à mettre en place un mécanisme de règlement des différends qui fonctionne bien et qui soit respecté. Nous favorisons une meilleure coopération entre l'OMC et les autres institutions économiques internationales. Nous reconnaissons qu'il est important d'accroître la transparence de l'OMC.

41. Nous appuyons l'accession à l'OMC dans le respect des règles qui s'appliquent à tous ses membres, et sur la base d'engagements significatifs visant l'accès aux marchés. Nous sommes résolus à faire en sorte que notre participation aux initiatives commerciales régionales continue d'être un élément positif pour le système multilatéral.

42. L'élan en faveur de la libéralisation du commerce doit être maintenu. Nous sommes résolus à mener à bien les négociations en cours visant le secteur des services, et plus particulièrement à obtenir une libéralisation significative des services financiers et des services de télécommunications. Nous mènerons les travaux de suivi prévus par l'Acte final du Cycle d'Uruguay. Nous encourageons les travaux visant notamment les normes techniques, la propriété intellectuelle et les marchés publics. La négociation d'un accord multilatéral contraignant sur l'investissement au sein de l'OCDE sera une priorité immédiate. Nous engagerons des discussions sur l'investissement avec nos partenaires de l'OMC. Nous reconnaissons que des

initiatives telles que la réforme de la réglementation peuvent tout particulièrement contribuer à la libéralisation des échanges et à la croissance économique, du fait que seraient ainsi éliminés les obstacles administratifs et structurels qui entravent la concurrence mondiale.

43. Conformément à l'objectif de poursuite de la libéralisation du commerce, nous poursuivrons les travaux sur :

- les rapports entre le commerce et l'environnement pour assurer la compatibilité des règles et des politiques visant ces deux domaines distincts,
- la portée de l'action multilatérale dans les domaines du commerce et de la politique de concurrence;
- le commerce, l'emploi et les normes du travail.

44. De concert avec nos partenaires au sein de l'OMC et d'autres instances appropriées, nous tenterons d'établir un programme ambitieux pour la première réunion ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Singapour en 1996.

### **APPUYER LES ÉCONOMIES EN TRANSITION**

45. Nous reconnaissons les progrès accomplis par de nombreux pays en transition vers l'établissement de sociétés démocratiques à économie de marché. La prise rapide de mesures décisives de stabilisation macroéconomique s'est avérée la stratégie la plus efficace pour une reprise hâtive de la croissance. La consolidation de ces acquis appelle la poursuite vigoureuse de réformes structurelles de vaste portée. Nous continuerons d'appuyer les économies en transition dans leurs efforts de réforme, et de favoriser leur intégration au système commercial et financier international. Nous reconnaissons qu'elles ont besoin d'un meilleur accès aux marchés.

46. Nous nous réjouissons des progrès réalisés par l'Ukraine dans son audacieux programme de réforme économique. L'accord de confirmation récemment signé avec le FMI a ouvert la voie à un important appui financier des institutions financières internationales et des donateurs bilatéraux. Nous encourageons l'Ukraine à poursuivre ses efforts de réforme en étroite coopération avec les institutions financières internationales. À condition que la réforme économique soit fermement poursuivie, des engagements additionnels totalisant 2 milliards de dollars pourraient être pris par les institutions financières internationales avant la fin de 1996.

47. Nous sommes encouragés par l'engagement renouvelé de la Russie concernant la stabilisation financière et la réforme économique. La poursuite de la réforme politique est aussi nécessaire. Nous sommes d'avis que l'instauration d'un cadre politique, réglementaire et juridique stable et la mise en place d'un secteur financier moderne, conjuguées à la pleine application des mesures énoncées dans l'accord de confirmation récemment signé avec le FMI, permettront à la Russie de réussir son redressement économique. Nous nous réjouissons de la conclusion le 3 juin de l'accord du Club de Paris sur le rééchelonnement de la dette, et nous reconnaissons la

pertinence d'un traitement multilatéral global de la dette publique extérieure de la Russie. Nous notons aussi l'intérêt de la Russie à coopérer étroitement avec le Club de Paris.

### **GARANTIR LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE**

48. Chaque pays est responsable de la sûreté de ses installations nucléaires. Nous saluons les progrès accomplis à ce jour en vue du relèvement des niveaux de sûreté nucléaire dans les pays d'Europe centrale et orientale et les nouveaux États indépendants. Nous félicitons le président Koutchma de l'Ukraine d'avoir pris la décision de fermer la centrale nucléaire de Tchernobyl avant l'an 2000. Nous réaffirmons les engagements d'aide pris l'an dernier à Naples, dans le cadre du Plan d'action du G-7 en faveur du secteur énergétique de l'Ukraine. Nous notons avec satisfaction le réapprovisionnement du Compte de sûreté nucléaire de la BERD et la mise à disposition de ressources bilatérales pour assurer des améliorations de la sûreté à court terme, ainsi que pour les premiers travaux de mise hors service en vue de la fermeture de Tchernobyl. Nous invitons d'autres donateurs à se joindre aux pays du G-7 pour la fourniture de fonds à cet effet.

49. Pour faciliter la fermeture de Tchernobyl, nous poursuivons nos efforts de mobilisation de l'aide internationale pour l'exécution de projets visant la production d'énergie, le rendement énergétique et la sûreté nucléaire. Toute assistance en vue du remplacement de Tchernobyl par une autre source d'énergie reposera sur de solides critères de rentabilité et d'écologie. La Banque mondiale et la BERD devraient poursuivre leur coopération avec l'Ukraine afin d'établir une stratégie énergétique à long terme qui soit réaliste. Elles devraient accroître leur contribution financière en faveur d'une réforme appropriée du secteur énergétique et de l'application de mesures de conservation, tout en mobilisant par ailleurs les efforts du secteur privé pour l'investissement dans le domaine de l'énergie.

### **PROCHAIN SOMMET**

50. Nous avons accepté l'invitation du Président de la République française de nous réunir à Lyon du 27 au 29 juin 1996.

Halifax, le 16 juin 1995





ANNEXE II\*

[Original : anglais et français]

## Sommet de Halifax

# DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

17 juin 1995



---

\* Le texte de la présente annexe est publié tel qu'il a été reçu; il n'a pas été édité.

## DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

1. En cette année du 50<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la naissance des Nations unies, nous avons discuté, dans un esprit de coopération, de questions politiques d'importance mondiale. Notant avec satisfaction tout ce qui a été accompli par la réconciliation et la coopération, nous avons confirmé notre désir de travailler ensemble encore plus étroitement à la recherche de solutions.

### *Réaffirmation du multilatéralisme*

2. Nous réaffirmons notre attachement aux Nations unies, dont la Charte énonce les principes fondamentaux d'un ordre international reposant sur la paix et la sécurité, le développement durable et le respect des droits de l'homme. Nous appuyons les mesures visant à renforcer l'ONU, qui est appelée à jouer un rôle toujours plus important en cette période de l'après-guerre froide, et nous chercherons, de concert avec les autres États membres, à bâtir, par une réforme concrète des institutions, une organisation plus efficace et plus performante qui pourra relever les défis des cinquante prochaines années. Nous engageons tous les États membres à respecter leurs obligations financières, et souhaitons vivement la conclusion rapide d'un accord sur la réforme du système des quotes-parts.
3. Les Nations unies doivent être en mesure de réagir plus rapidement et plus efficacement aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Pour notre part, nous sommes déterminés à mieux coordonner nos efforts individuels pour faciliter la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Une priorité élevée devrait être accordée à la mise en place d'un dispositif d'alerte précoce en cas de crise, à la médiation politique et, dans le cadre de mandats réalistes, au déploiement rapide de personnel civil et militaire de l'ONU, y compris des Casques bleus, dans les zones de conflit. Nous encourageons la poursuite des efforts visant à améliorer la planification et les modalités opérationnelles des missions de maintien de la paix et à moderniser les équipements de commandement et de contrôle, les arrangements logistiques et les installations. Nous soulignons également la nécessité de mesures destinées à garantir la sécurité du personnel onusien, notamment l'entrée en vigueur dans les moindres délais de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations unies et du personnel associé, adoptée récemment. Nous nous réjouissons du rôle de plus en plus important que

jouent les organisations et les arrangements régionaux pour l'édification de la stabilité et de la sécurité ainsi que pour la prévention et la gestion des conflits, et nous attachons une importance spéciale au renforcement de la coopération entre ces organisations et les Nations unies.

#### ***Contrôle des armements et désarmement***

4. Nous accueillons avec satisfaction la prorogation indéfinie du Traité de non-prolifération nucléaire et l'engagement des États parties envers l'universalisation du Traité, ainsi que leur décision de renforcer le processus d'examen et d'adopter un ensemble de principes et d'objectifs pour la non-prolifération et le désarmement. L'entrée en vigueur du traité START I marque un jalon important dans le processus de contrôle des armes nucléaires, lequel a grandement bénéficié de la décision de l'Ukraine d'accéder au TNP. Nous espérons maintenant que le traité START II sera ratifié dans les meilleurs délais. Nous souhaitons le démantèlement sûr et sécuritaire des armes nucléaires éliminées aux termes de l'accord START I, et nous saluons le travail des États-Unies et de la Russie sur les mesures destinées à rendre inutilisables à des fins militaires les matières fissiles provenant de ces armes. Il faut accorder une attention particulière à l'élimination du plutonium pouvant être utilisé à des fins d'armement, et nous encourageons la poursuite des travaux sur cette question.
5. Nous nous réjouissons de constater que la communauté internationale reconnaît de plus en plus la nécessité de conclure sans délai des traités universels, complets et vérifiables pour interdire les essais nucléaires et faire cesser la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. Reconnaissant le danger que continuent de représenter pour le monde le détournement criminel et le trafic illicite de matières nucléaires, et nous fondant sur le travail entamé à Naples et poursuivi depuis de façon pratique par nos experts, nous sommes résolus à oeuvrer ensemble pour renforcer les systèmes de contrôle, la comptabilité et la sécurité physique des matières nucléaires; à élargir notre coopération concernant les douanes, l'application de la loi et le renseignement; et à renforcer, dans le cadre d'organismes comme l'AIEA et INTERPOL, la capacité de la communauté internationale à combattre le vol et la contrebande de matières nucléaires. Nous soulignons l'importance de mettre en vigueur le plus rapidement possible la Convention sur les armes chimiques, et nous demandons instamment que des progrès rapides soient accomplis dans l'élaboration de systèmes de vérification pour la Convention sur les armes bactériologiques ou à toxines.
6. Les transferts excessifs d'armes conventionnelles, particulièrement à destination des zones de conflit, demeurent l'une de nos grandes préoccupations. Nous restons consternés devant les souffrances causées à des civils par l'usage constant de mines antipersonnel. Nous appelons les

États à adhérer à la Convention de 1980 sur l'interdiction de certaines armes conventionnelles et à participer, cet automne, à la conférence d'examen de cette convention, en vue de renforcer les contrôles multilatéraux sur les mines antipersonnel. Nous engageons vivement tous les pays à appuyer la mise en oeuvre intégrale du Registre des armes classiques des Nations unies, et notons que l'article 26 de la Charte de l'ONU demande expressément de ne détourner vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde. Les organisations régionales peuvent aider à promouvoir la transparence et l'adoption de mesures de confiance, de manière à favoriser la réduction des arsenaux excessifs d'armes conventionnelles. Nous entendons oeuvrer avec les autres pays pour que les exportations d'armes et de biens et technologies sensibles à double usage fassent l'objet de contrôles efficaces et responsables.

**7. *Promotion de nouvelles approches***

De nouvelles approches sont nécessaires aux Nations unies et dans d'autres instances pour faire face aux nouveaux défis mondiaux, par exemple la dégradation de l'environnement, la croissance démographique insoutenable, les déplacements massifs de personnes victimes de conflits et les migrations transfrontières involontaires. Les initiatives qui soulignent les rapports entre les questions économiques, sociales et politiques peuvent grandement contribuer à la stabilité internationale. C'est le cas, par exemple, de l'Agenda pour le développement du Secrétaire général des Nations unies. Nous nous engageons à travailler avec les autres États membres pour progresser sur la base de ce document. Nous reconnaissons aussi la part importante que prennent les organisations non gouvernementales aux travaux des Nations unies visant le développement économique et social, notamment les droits de l'homme et l'aide humanitaire, et nous croyons qu'une meilleure coordination de leurs efforts avec ceux des Nations unies et d'autres organisations serait bénéfique à la communauté mondiale. Nous réaffirmons notre ferme conviction que la communauté internationale doit favoriser la mise en place de moyens efficaces pour répondre rapidement aux urgences humanitaires, et nous soutenons le travail de l'Union de l'Europe occidentale dans ce domaine.

8. Le respect des droits de l'individu est au coeur d'un ordre international que nous voulons durable, sûr et prospère. Nous ferons en sorte de promouvoir les principes de bon gouvernement et de responsabilité démocratique, qui sont les meilleurs garants du respect des droits universels de l'homme et des libertés fondamentales. Nous condamnons toutes les formes de discrimination et d'intolérance, y compris le nationalisme exacerbé et les mauvais traitements infligés à des personnes appartenant à des minorités. Nous demandons instamment aux États de protéger les droits reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, et de ratifier et de respecter pleinement les Pactes internationaux et autres instruments multilatéraux sur

les droits de l'homme. Nous réaffirmons notre soutien au Haut Commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme et appuyons le rôle de coordination qu'il joue dans l'ensemble du système des Nations unies relativement à ce dossier. Nous demandons que soient renforcés les mécanismes internationaux de reddition de comptes lorsqu'il y a violation des droits de l'homme, et nous invitons les gouvernements à coopérer pleinement avec les tribunaux et les commissions d'enquête, y compris en ce qui concerne les poursuites judiciaires menées dans les limites du droit international et du droit interne.

9. Nous réaffirmons notre détermination à mettre fin à toutes les formes de terrorisme. A la suite de récents attentats, nous sommes convenus de partager encore davantage nos expériences en matière d'incidents terroristes majeurs ainsi que les enseignements que nous en avons tirés, et d'intensifier notre coopération dans tous les domaines de la lutte antiterroriste, notamment la recherche et la technologie. Nous demandons instamment aux États qui prêtent assistance aux terroristes de renoncer à cette pratique et de refuser aux organisations terroristes leur aide financière, l'utilisation de leur territoire ou toute autre forme de soutien. Nous accordons une importance particulière aux mesures visant à entraver la capacité des organisations terroristes de lever des fonds, et nous pressons les autres gouvernements d'appliquer avec sévérité les lois antiterroristes et d'adhérer aux traités et conventions existants contre le terrorisme. Dans la poursuite de ces objectifs communs, nous demandons à notre groupe d'experts sur le terrorisme d'établir, pour présentation à une réunion de niveau ministériel, un rapport sur la mise en oeuvre de mesures coopératives spécifiques visant la dissuasion, la prévention et l'investigation des actes terroristes. Ces travaux devraient avoir lieu avant notre prochaine réunion.
10. Les organisations criminelles transnationales constituent une menace grandissante pour la sécurité de nos États. Elles minent l'intégrité des systèmes financiers, nourrissent la corruption et affaiblissent les nouvelles démocraties et les pays en développement partout dans le monde. Pour contrecarrer avec efficacité leurs activités criminelles, nous nous emploierons à consolider les institutions existantes et à renforcer notre coopération, nos échanges d'information et l'aide que nous apportons à d'autres États. L'asile que certains pays accordent aux organisations criminelles transnationales et à leurs agents crée des difficultés majeures pour l'administration de la justice. Nous convenons donc de coopérer plus étroitement, entre nous aussi bien qu'avec d'autres, pour faire en sorte que ces organisations ne puissent échapper à la justice en franchissant les frontières. Nous encourageons tous les gouvernements à adhérer et à donner effet aux conventions internationales pertinentes et aux recommandations du Groupe d'action financière internationale (GAFI). Nous reconnaissons que le succès final exige que tous les gouvernements prennent des mesures efficaces pour empêcher le blanchiment des profits tirés du trafic de drogue et d'autres

crimes graves. Afin de mettre en oeuvre nos engagements touchant la lutte contre le crime organisé transnational, nous avons établi à titre temporaire un groupe d'experts de haut niveau que nous avons chargés d'examiner les arrangements existants en matière de coopération bilatérale et multilatérale, de recenser les lacunes importantes et les options possibles pour améliorer la coordination et de proposer des mesures pratiques. Le groupe présentera son rapport au Sommet de 1996.

## **Europe**

11. **Après cinq décennies de division, l'occasion historique s'offre maintenant d'instaurer dans toute l'Europe la démocratie, l'économie de marché, la stabilité, la paix et la prospérité. Nous appuyons fermement la contribution de l'Union européenne à la stabilité et à la coopération en Europe, grâce aux accords qu'elle a passés avec les pays d'Europe centrale et les États baltes, et aux Accords de partenariat avec la Russie, l'Ukraine et d'autres États nouvellement indépendants. Nous encourageons les États à tirer pleinement parti des possibilités qu'offrent le Pacte sur la stabilité en Europe et le programme de Partenariat pour la paix de l'OTAN, de manière à accroître la sécurité et la stabilité en Europe. Nous encourageons d'autres instances et organismes multilatéraux à contribuer à l'intégration européenne. Nous sommes heureux des mesures prises au Sommet de Budapest l'an dernier dans le but de renforcer les capacités de l'OSCE, et nous contribuerons à l'étude menée par celle-ci sur un modèle de sécurité pour l'Europe au XXI<sup>e</sup> siècle.**
12. **Nous sommes profondément préoccupés par la constante escalade des hostilités en Bosnie, spécialement dans la région de Sarajevo. Nous en appelons à toutes les parties pour qu'elles suspendent immédiatement les opérations militaires afin que les négociations politiques, sans lesquelles aucune solution n'est possible, puissent reprendre au plus vite sur la base des propositions du Groupe de contact, dont nous préconisons l'acceptation par les Serbes de Bosnie.**
13. **Nous condamnons la prise en otage de soldats de l'ONU, le déplorable bombardement des populations civiles par les Serbes bosniaques ainsi que les obstacles qu'ils opposent à la liberté de mouvement de la FORPRONU. Nous exigeons la remise en liberté immédiate et inconditionnelle des otages, et tenons le commandement serbe bosniaque responsable de leur sécurité. Nous appelons le gouvernement bosniaque ainsi que toutes les autres parties à reconduire l'accord de cessation des hostilités, et à assurer le libre passage de l'aide humanitaire.**
14. **Nous nous réjouissons de la décision du Conseil de sécurité de renforcer la FORPRONU et de la doter d'une capacité de réaction rapide pour accroître sa sécurité et son aptitude à protéger les civils, à faciliter la livraison de l'aide**

humanitaire et à promouvoir les conditions d'une paix durable. La Force de réaction rapide sera placée sous le commandement de l'ONU, comme le prévoit la résolution du Conseil de sécurité, et ses opérations seront conformes au mandat actuel de la FORPRONU.

15. Nous demandons instamment qu'un nouvel élan soit imprimé de toute urgence au processus de paix. À cet égard, nous saluons la nomination de Carl Bildt à titre de négociateur de l'UE, et lui offrons, ainsi qu'à son collègue de l'ONU, Thorvald Stoltenberg, tout notre appui dans ses efforts pour parvenir à un règlement durable.
16. Nous appelons à une reconnaissance mutuelle des républiques de l'ancienne Yougoslavie dans leurs frontières internationalement reconnues; la reconnaissance entre la Bosnie et la République fédérale de Yougoslavie serait un important premier pas, et nous engageons le Président Milosevic à le franchir. Nous voyons dans la Fédération bosno-croate un moyen de faire progresser la réconciliation, et nous maintenons notre appui aux mesures visant à stabiliser la situation dans l'ancienne république yougoslave de Macédoine.
17. Nous restons préoccupés par le risque de la poursuite des combats en Croatie. Le gouvernement croate et les Serbes de Croatie doivent faire preuve de retenue. Nous appelons les parties à respecter le cessez-le-feu du 29 mars 1994 et à coopérer avec les Nations unies pour la mise en oeuvre du nouveau mandat de l'ONURC. Nous demandons que l'accord économique entre les deux parties soit élaboré plus avant et que des discussions politiques s'engagent afin de parvenir à un règlement quant aux frontières internationalement reconnues de la Croatie, et nous réclamons l'autonomie pour la population serbe sur la base des principes énoncés dans le programme Zagreb-4 pour la Croatie.

#### **Moyen-Orient et Afrique**

18. Le Traité de paix entre Israël et la Jordanie est un élément important de l'instauration de la paix dans la région. Il est impératif que l'élan en faveur de la paix soit maintenu. Nous encourageons la conclusion de traités de paix entre Israël et le Liban et Israël et la Syrie, et nous soutenons fermement la Déclaration de principes israélo-palestinienne. Nous demandons instamment à Israël et à l'Autorité palestinienne de conclure, comme ils en étaient convenus, des arrangements pour la tenue d'élections dans les territoires autonomes palestiniens et le redéploiement des Forces de défense israéliennes. Nous reconnaissons aussi l'importance du facteur économique dans l'établissement de la paix, notamment la nécessité d'une intégration régionale. Nous appelons encore une fois la Ligue arabe à mettre un terme au boycott qu'elle pratique à l'endroit d'Israël.



19. Nous demandons au gouvernement d'Iran de participer de manière constructive aux affaires régionales et mondiales, et de s'abstenir d'appuyer les groupes radicaux qui cherchent à saboter le processus de paix au Moyen-Orient et à déstabiliser la région. Nous lui demandons également de rejeter le terrorisme, et plus particulièrement de cesser de soutenir les menaces faites à l'encontre de Salman Rushdie et des personnes associées à son travail. Nous engageons tous les États à éviter toute collaboration avec l'Iran qui pourrait contribuer à l'acquisition, par ce pays, d'une capacité de production d'armes nucléaires.
20. Nous réitérons notre détermination à assurer la mise en oeuvre pleine et entière de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies concernant l'Irak et la Libye jusqu'à leur respect total, et nous rappelons qu'une telle mise en oeuvre entraînerait une réévaluation des sanctions. Nous demandons instamment à l'Irak de reconsidérer son rejet de la Résolution 986 du Conseil de sécurité, qui lui permettrait de vendre son pétrole et de se procurer des biens humanitaires.
21. Nous appuyons les mesures positives prises par le gouvernement de l'Algérie dans le sens de la réforme économique, et nous croyons que la paix et la stabilité sont les seuls fondements durables de la réussite de cette réforme. Nous demandons qu'il soit mis fin à la violence en Algérie, et engageons toutes les parties attachées aux principes de la non-violence et de la démocratie à poursuivre la réconciliation politique par la voie d'un dialogue pacifique et d'un véritable processus électoral.
22. Nous saluons la passation des pouvoirs dans la paix et la démocratie en Afrique du Sud, la réussite des élections ailleurs en Afrique australe ainsi que le processus de paix en Angola. Ces événements autorisent un optimisme certain quant aux perspectives à long terme en Afrique. Nous continuerons d'appuyer les efforts déployés par les dirigeants africains pour prévenir les conflits et améliorer le bien-être de leurs populations par la démocratisation, la réforme structurelle et la libéralisation économique.
23. Nous condamnons les extrémistes du Burundi et du Rwanda, et nous appuyons les mesures prises pour les amener à répondre de leurs actes, y compris par l'intermédiaire du Tribunal international pour le Rwanda. Nous demandons une augmentation de l'aide humanitaire internationale pour la région Burundi/Rwanda. Nous appuyons la convocation d'une conférence parrainée par les Nations unies et l'OUA sur la stabilité et la sécurité dans la région des Lacs.

## **Asie-Pacifique**

24. Nous sommes heureux du dialogue et de la coopération qui s'instaurent dans la région Asie-Pacifique et avec celle-ci, sous diverses formes, dont le Forum régional de l'ASEAN. Nous nous réjouissons également de la participation croissante de la Chine aux tribunes régionales et internationales s'intéressant aux questions politiques, économiques et sécuritaires. Chacun d'entre nous poursuivra son dialogue particulier avec la Chine, dans l'intérêt d'un monde plus stable et plus prospère. Nous nous attendons à un transfert sans heurt de gouvernement à Hong Kong en 1997, de manière que s'y maintiennent la prospérité économique et la stabilité sociale.
25. Nous demandons à la Corée du Nord d'observer les ententes intervenues dans le cadre de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP. Nous croyons que l'accord-cadre entre les États-Unies et la Corée du Nord offre la possibilité réelle de résoudre le problème nucléaire nord-coréen, et nous sommes encouragés par la récente évolution à cet égard. Nous invitons également la Corée du Nord à respecter ses engagements au titre du régime de garanties de l'AIEA, et à adhérer aux conditions de l'accord-cadre. Le soutien de la communauté internationale peut être démontré, notamment, par la participation à l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne (KEDO). Nous croyons en outre que les progrès du dialogue entre le Nord et le Sud contribueront à la paix et à la sécurité dans la péninsule.
26. Nous sommes préoccupés par la possibilité d'un conflit au Cachemire, et demandons instamment à toutes les parties de continuer à rechercher un règlement pacifique. Pour réduire la tension et accroître la confiance sur le sous-continent, et pour renforcer le cadre de la sécurité mondiale, nous engageons l'Inde et le Pakistan à appuyer les normes internationales en matière de contrôle des armements, à adhérer au TNP et à s'abstenir de toute nouvelle initiative visant le déploiement de missiles balistiques et de toute autre mesure susceptible d'entraîner une course aux armements dans la région.
27. Nous demandons au gouvernement de Myanmar de libérer Aung San Suu Kyi ainsi que tous les autres prisonniers politiques, et d'amorcer un dialogue de réconciliation ayant pour objectif la restauration rapide et complète de la démocratie et de l'unité nationale.
28. La mer de Chine méridionale donne de plus en plus matière à des différends territoriaux. Nous engageons vivement toutes les parties à résoudre leurs divergences d'une manière pacifique et dans le respect des normes internationales.

## **Amériques**

29. Nous encourageons la mise en oeuvre par les États des Amériques du Plan d'action adopté au Sommet de Miami, afin de renforcer les institutions démocratiques, d'éliminer la menace du terrorisme, d'éradiquer la pauvreté et la discrimination, de préserver l'environnement naturel et de négocier la mise en place d'une zone de libre-échange des Amériques. Nous soutenons les mesures audacieuses prises par le gouvernement du Mexique en matière de réforme et de dialogue politiques. Nous saluons les efforts que le Groupe des pays garants du Protocole de Rio déploie pour aider le Pérou et l'Équateur à établir une paix durable entre eux. Nous soutenons la coopération internationale pour le développement économique et démocratique d'Haïti, et nous attendons avec impatience la tenue dans ce pays, le 25 juin, d'élections législatives libres et ouvertes.

-----